Listen to this article

(GENESE 25 : 29-34 et CH. 27)

Des voyageurs et prédicateurs ayant fait connaissance avec les coutumes, les habitudes des Arabes jettent une nouvelle lumière sur la transaction de Jacob et Esaü, sur l'anniversaire du jour de naissance et sur la tromperie de Jacob aux dépens de son père Isaac. On prétend, et cela vient apparemment de bonne source, que les coutumes de l'Arabe en Mésopotamie sont, à beaucoup d'égards, aujourd'hui, ce qu'elles étaient il y a 3500 ans, quand Abraham y demeurait, étant un grand seigneur avec des grands troupeaux et des serviteurs. Ainsi les idéals et les coutumes qui existent nous fournissent un bon critère pour ceux des jours d'Isaac, de Jacob et Esaü.

De notre temps, le fils premier-né est l'héritier et a pleine autorité sur la famille après son père. C'est la coutume parmi les Arabes que l'aîné marque par un jeûne la date du jour de naissance d'un ancêtre célèbre, celui de qui il a reçu son patrimoine. D'un autre côté les membres de la famille célèbrent un tel jour par une fête. Pour le fils aîné, participer à la fête serait renoncer à son droit d'aînesse en faveur de celui à qui viendrait la succession en second rang.

Appliquant cela à Esaü et Jacob, ce jour pouvait être le jour anniversaire de la naissance de leur grand-père Abraham par qui venaient les grandes bénédictions de Dieu et duquel Esaü comme fils aîné avait hérité. Quoiqu'il en soit, c'était un jour de jeûne imposé à Esaü, mais un jour de vacances pour Jacob avec un festin spécial aux lentilles. Il n'aurait pas été nécessaire à Esaü, comme fils aîné, d'acheter des aliments de son frère, car, étant chef de la maison après son père, il pouvait commander tout ce qu'il désirait. A cette occasion, quand il demanda à Jacob de son met savoureux, ce dernier fut étonné et lui dit à peu près : « Veux-tu bien dire cela, plaisantes-tu ? Abdiquerais-tu ton droit de premier-né en participant à mon repas ? Si c'est ce que tu veux dire, je serai très content de prendre cette responsabilité et de jeûner comme si j'étais le premier-né ». Esaü reprit : « Oui, c'est cela que je veux dire. Pourquoi jeûnerais-je ? Je n'ai pas de confiance dans les vieilles promesses et j'ai des doutes que Dieu ait jamais eu des communications avec notre père Abraham plus

qu'il n'en a eu avec quelqu'un d'autre ». Toujours doutant de sa sincérité, Jacob, selon l'habitude des peuples de l'Est à ce jour, lui dit : « Jure-le moi et je te croirai ». Ainsi Esaü jura que, volontairement, il cédait ses droits à son frère Jacob lequel fut content d'accepter les conditions à cause de sa foi aux promesses faites à Abraham.

POURQUOI ISAAC FUT TROMPE

Celui de qui nous tenons ces informations nous dit que, parmi les Arabes, il est toujours considéré comme convenable de tromper les vieillards dans le but de leur épargner des chagrins. Pour Isaac, apprendre que son premier-né estimait si peu ses privilèges lui aurait brisé le coeur, lui aurait causé le plus grand chagrin ; ainsi sa femme et Jacob arrangèrent de le tromper. Esaü fut déloyal en essayant de s'approprier des bénédictions qu'il avait remises à son frère par serment. Il semble avoir craint que, avec la bénédiction du premier-né, les biens de son père aient passé à Jacob, car apparemment c'étaient les choses terrestres qu'il désirait et non pas les bénédictions spirituelles promises à Abraham. Aussitôt que Jacob eut laissé à Esaü l'héritage terrestre, il parut satisfait. Jacob aussi fut satisfait, car il avait la portion qu'il désirait et qu'il estimait plus que tout autre chose.

En plein accord avec cette manière de voir, les Ecritures dénoncent Esaü comme un profane, une personne à l'esprit du monde qui vend son droit d'aînesse, sa part aux promesses spéciales de Dieu pour un potage de lentilles, pour une chose temporelle, terrestre. Les Ecritures d'un autre côté louent Jacob parce qu'il renonça de plein gré à lui-même, au confort terrestre, pour les promesses célestes.

T. G. 3/1911